

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

INFORUP

SEMAINE DU 14 AU 18 DÉCEMBRE 2020

*Toute l'équipe d'Eurodom vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.*

*Le prochain InfoRup sera publié le 8 janvier 2021.*

**LE PARLEMENT EUROPÉEN ADOPTE LE RÈGLEMENT TRANSITOIRE DE LA PAC POUR 2021 ET 2022 :**

Le mercredi 16 décembre, les députés européens ont adopté en séance plénière, à 653 voix pour, 19 voix contre et 22 abstentions, le règlement transitoire de la PAC pour 2021-2022, tel que convenu lors du trilogue conclusif du 27 novembre. Les députés européens ont également approuvé une aide à la relance de 8 milliards d'euros pour les agriculteurs, les producteurs alimentaires et les bénéficiaires ruraux.

Ce règlement transitoire fait partie des deux propositions de la Commission européenne pour la transition d'ici à la réforme de la PAC post-2022. Les premières règles transitoires avaient été adoptées par le Parlement en décembre 2019.

Le texte assurera le prolongement de l'application des règles actuelles de la PAC et ne modifiera pas le Règlement n°228/2013 relatif au POSEI pour les années 2021-2022. Il prévoit ainsi le maintien du budget du POSEI pour les deux années à venir, dans l'attente de l'entrée en vigueur de la réforme de la PAC pour la période 2023-2027. Le texte doit désormais recevoir le feu vert du Conseil avant de pouvoir entrer en vigueur. Plusieurs députés ont salué le maintien de l'enveloppe du POSEI.

Néanmoins, les négociations interinstitutionnelles entre le Parlement européen et le Conseil, sur la réforme de la PAC post-2022, qui incluent la question du budget du POSEI pour cette période, sont actuellement en cours.

Les députés européens ont également adopté l'amendement contenant la déclaration du Parlement européen appelant au maintien, au moins à son niveau actuel, du budget du POSEI ainsi que celle reconnaissant le besoin d'étendre les cotisations interprofessionnelles dans les RUP (n°124). Ils ont par ailleurs adopté l'amendement contenant les déclarations communes du Parlement européen et du Conseil sur l'importance des RUP dans l'UE et sur le caractère exceptionnel des modalités de financements du POSEI (n°125). Ces déclarations seront annexées au Règlement transitoire.

Le commissaire européen à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski, a déclaré que le Règlement transitoire reprendra les éléments clés portés par le Parlement européen, comme la suppression progressive des paiements pour les zones à contraintes naturelles n'étant plus éligibles, la facilitation du soutien des États membres à des mesures de gestion des risques, la hausse du financement de l'assistance technique pour les plus petits États membres et la poursuite des aides nationales transitoires.

Vous trouverez au lien suivant le texte du règlement transitoire de la PAC pour 2021 et 2022 : <https://bit.ly/3ajpPXP>

## **FEU VERT DU PARLEMENT EUROPÉEN POUR LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (CFP) :**

Le mercredi 16 décembre, le Parlement européen a formellement approuvé, à 548 voix pour, 81 contre et 66 abstentions, le CFP pour la période 2021-2027.

D'un montant de près de 1 100 milliards d'euros, le CFP définit les politiques, programmes et projets que l'UE financera au cours des 7 prochaines années. Ce vote marque la fin de 2 ans de négociations entre tous les acteurs et États membres de l'UE.

Un plan de relance de 750 milliards d'euros, financé par des emprunts européens, y est adossé. Il est destiné à aider les économies européennes touchées par la pandémie de Covid-19 et à favoriser la relance.

## **LA COMMISSION EUROPÉENNE ENCOURAGE LES DÉPUTÉS EUROPÉENS À RATIFIER L'ACCORD UE-MERCOSUR :**

La Commission européenne considère que l'accord de libre-échange UE-Mercosur est particulièrement avantageux pour l'UE, notamment d'un point de vue économique. Rupert Schlegelmilch, le chef d'unité sur les Amériques, l'agriculture et la sécurité alimentaire à la DG Commerce, l'a justement rappelé lors des débats sur le texte en commission du commerce international au Parlement européen, le 10 décembre dernier.

Afin de convaincre les députés européens, divisés entre ceux qui pensent qu'il faut revoir l'accord sur le fond et ceux qui considèrent qu'il faut avancer rapidement vers la ratification, le Service européen pour l'action extérieure de l'UE (SEAE), par la voix de Véronique Lorenzo, cheffe de Division, a annoncé qu'une déclaration commune avec les pays du Mercosur serait publiée fin janvier 2021. Cette communication, validée sur le principe par les pays du Mercosur, devra préciser et concrétiser certains engagements environnementaux.

Plusieurs membres du Parlement européen s'accordent sur l'urgence de ratifier cet accord notamment au sein des groupes politiques du PPE, de Renew Europe et du S&D. En effet, ces derniers, dont le rapporteur du texte, Jordi Cañas (Renew Europe, Espagne), considèrent que cet accord doit être signé afin de permettre une amélioration sur le respect des normes environnementales par les pays du Mercosur.

Le groupe Verts/ALE considère que cet accord doit être revu en cohérence avec le Pacte Vert et estime peu probable que les termes de cette déclaration conjointe soient respectés, notamment par le Président brésilien, Jair Bolsonaro.